## Paysages & Urbanisme - 22/02/2011

Lettre des associations nationales reconnues d'utilité publique à propos des éoliennes envisagées aux alentours de la ville du Dorat (Haute-Vienne)



## Lettre adressée à Madame Colette Amar-Roubet, commissaire-enquêteur.

Les huit associations nationales de sauvegarde du patrimoine reconnues d'utilité publique ont appris que plusieurs permis de construire ont été déposés en vue de la construction de 28 aérogénérateurs de 145 mètres de haut en Basse-Marche dans le Limousin. Certains d'entre eux seraient implantés dans des cônes de visibilité avec la collégiale du Dorat.

Si chacune de nos associations intervient fréquemment sur des dossiers ponctuels dans les régions, il est exceptionnel qu'elles le fassent collectivement : elles ne le font que dans les cas où l'intérêt national se trouve en jeu.

Or cette affaire présente un double aspect : le patrimoine paysager du Limousin a été jusqu'ici largement préservé. Il présente une grande qualité. On s'apprête à l'abîmer en construisant ces engins dont l'utilité est, de plus, contestée puisque le tribunal administratif a annulé les arrêtés de création des zones de développement de l'éolien précisément "pour potentiel éolien insuffisamment démontré".

Mais, surtout, la collégiale du Dorat fait partie des plus insignes parmi les édifices de l'art roman. Elle est connue dans le monde entier par tous les spécialistes de cette période.

Le chapitre consacré aux églises romanes du Limousin dans la collection Zodiaque commence par cette phrase : "La plus parfaite sans doute des églises limousines est Le Dorat".

Le respect scrupuleux de l'ensemble de ses cônes de vue devrait apparaître comme une évidence. Apparemment, ce n'est pas le cas : au bénéfice de profits immédiats et à courte vue, on s'apprête à porter un préjudice irréparable à un édifice majeur de notre patrimoine.

De même que nous n'acceptons pas que des éoliennes soient construites dans les cônes de visibilité du Mont-Saint-Michel, nous trouvons inacceptables que les vues sur la flèche et l'ange du Dorat soient polluées par la présence d'éoliennes.

Les associations nationales, ensemble, vous demandent donc d'émettre un avis défavorable sur les projets soumis à enquête.

Contact : contact@G8-Patrimoine.org

Paule Albrecht, Présidente de la SPPEF
Olivier de Rohan-Chabot, Président de la Sauvegarde de l'Art Français
Michel Fontaine, Président de Maisons Paysannes de France
Jean de Lambertye, Président de la Demeure Historique
Christian Pattyn, Président de la Ligue Urbaine et Rurale
Henri de Lépinay, Président de REMPART
Kléber Rossillon, Président de la FNASSEM
Philippe Toussaint, Président des Vieilles Maisons Françaises

associations-patrimoine.org est un site édité par la fnassem